

Accord relatif au traitement des données

Le présent Accord relatif au traitement des données (« **DPA** ») est intégré aux Conditions de service de FareHarbor destinées aux Prestataires (« **Conditions** ») et en fait partie. FareHarbor et le Prestataire sont parties aux Conditions régissant la fourniture du Service (défini ci-dessous) par FareHarbor.

En cas de conflit entre le présent DPA, les Conditions ou tout autre accord entre les Parties, le présent DPA prévaudra.

Le présent DPA définit les droits et obligations des Parties prévus par les Lois sur la protection des données (définies ci-dessous).

1. Définitions

1.1 Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent DPA et qui se rapportent au Service de FareHarbor ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions.

1.2 Les termes commençant par une majuscule relatifs au traitement des données ont la signification qui leur est donnée dans les Lois sur la protection des données lorsqu'elles sont applicables.

1.3 Le terme « **Consentement** » désigne toute manifestation de volonté librement consentie, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la Personne concernée accepte, par une déclaration ou une action positive claire, que des Données personnelles la concernant fassent l'objet d'un traitement.

1.4 L'expression « **Responsable du traitement des données** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou tout autre organisme qui, seuls ou conjointement avec d'autres, déterminent les finalités du traitement des Données personnelles et les moyens par lesquels il est effectué.

1.5 L'expression « **Lois sur la protection des données** » désigne le RGPD et les autres lois applicables relatives à la protection et à l'utilisation des informations et des données, y compris, mais sans s'y limiter, les règles concernant le traitement des Données personnelles et la protection de la vie privée, ainsi que toute loi ou toute réglementation ratifiant, mettant en œuvre, adoptant, complétant, modifiant ou remplaçant lesdites lois ou réglementations.

1.6 Le terme « **Sous-traitant de données** » désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme qui traitent des Données personnelles pour le compte du Responsable du traitement des données.

1.7 Le terme « **Personne concernée** » désigne toute personne physique identifiée ou identifiable, par exemple une Personne effectuant une réservation.

1.8 L'expression « **Demande de la personne concernée** » désigne toute demande de la Personne concernée d'exercer ses droits en vertu de la Loi sur la protection des données.

1.9 L'expression « **Données personnelles** » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable.

1.10 L'expression « **Violation de Données personnelles** » désigne une violation de la sécurité entraînant accidentellement ou illégalement la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données personnelles transmises, stockées ou Traitées d'une autre manière, ou l'accès à ces données.

1.11 Le terme « **Traitement** » désigne la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction de Données personnelles.

1.12 L'expression « **Partenaires du Prestataire** » désigne tout autre tiers qui Traite les Données personnelles du Prestataire pour fournir ses services au Prestataire et auquel FareHarbor transfère des Données personnelles selon les instructions du Prestataire.

1.13 Le terme « **Sous-traitant ultérieur** » désigne un autre Sous-traitant de données engagé par FareHarbor en tant que sous-traitant pour exécuter certaines parties du Service.

2. Rôles

2.1 FareHarbor Traite les Données personnelles pour le compte du Prestataire lors de la fourniture du Service et agit en tant que Sous-traitant de données en vertu des Lois sur la protection des données applicables, tandis que le Prestataire agit en tant que Responsable du traitement des données. Les Parties reconnaissent et acceptent que, dans le cadre de l'utilisation du Service, le Prestataire est le Responsable du traitement des données et FareHarbor le Sous-traitant de données.

2.2 Si le Prestataire demande à FareHarbor de Traiter les Données personnelles et de les partager avec les Partenaires du Prestataire, FareHarbor continuera à agir en tant que Sous-traitant de données pour le Traitement des Données personnelles et collaborera avec les Partenaires du Prestataire à cet égard.

3. Responsabilités du Prestataire

3.1 En tant que Responsable du traitement des données, le Prestataire est tenu de s'assurer et de démontrer que tous les Traitements de Données personnelles sont conformes aux Lois sur la protection des données.

3.2 Le Prestataire déclare et garantit que toutes les Données personnelles sont Traitées conformément aux Lois sur la protection des données et que FareHarbor dispose de tous les droits et toutes les autorisations nécessaires pour Traiter les Données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter :

(i) veiller à ce que la collecte et le Traitement de toutes les Données personnelles soient équitables et licites, conformément aux Lois sur la protection des données, et à ce que ledit Traitement repose sur une base légale ;

(ii) obtenir le Consentement nécessaire auprès des Personnes concernées et, le cas échéant, s'assurer que ledit Consentement a été obtenu auprès des Personnes concernées avant de partager toute information avec FareHarbor ;

(iii) veiller à ce que toutes les Données personnelles soient exactes et à jour et à ce qu'un avis ou une documentation similaire conforme aux Lois sur la protection des données soient fournis par le Prestataire aux Personnes concernées avant la collecte des Données personnelles. Ledit avis ou ladite documentation devant décrire le Traitement qui sera effectué par FareHarbor dans le cadre du Service et du présent DPA.

4. Détails du traitement des données

4.1 Détails du Traitement des Données personnelles :

- a. Objet du Traitement : exécuter le Service tel qu'il est décrit dans les Conditions.
- b. Nature du Traitement : collecte et transmission de Données personnelles au Prestataire. Par exemple, la transmission au Prestataire de Données personnelles de Personnes effectuant la réservation à partir du Système de réservation en ligne dans le but de réserver des activités. Contrôle de l'utilisation du Service par la Personne concernée et réalisation d'analyses concernant cette utilisation.
- c. Finalité : fournir et améliorer le Service, y compris permettre à la Personne concernée de conclure un Contrat d'activité. Analyser les statistiques des visiteurs du site Internet à des fins analytiques et statistiques dans le but d'améliorer le Service et/ou de développer et d'améliorer les produits et services.
- d. Durée du Traitement : le Prestataire déterminera la durée du Traitement des Données personnelles.
- e. Type de Données personnelles : Données personnelles partagées par le Prestataire pour utiliser le Service, y compris : nom complet, numéro de téléphone, adresse e-mail, détails de paiement, historique de navigation en ligne, informations que le Prestataire

partage avec FareHarbor ou informations collectées au moyen de cookies ou de technologies similaires. Données des Personnes effectuant une réservation qui visitent les sites Internet du Prestataire ou interagissent avec ceux-ci et partagent leurs Données personnelles dans le but de réserver des activités. Il peut s'agir de Personnes effectuant une réservation, de clients ou de toute autre personne utilisant la plateforme en ligne du Prestataire pour effectuer des réservations par l'intermédiaire du logiciel de réservation de FareHarbor.

- f. Catégories de Personnes concernées : Personnes effectuant la réservation et employés du Prestataire. Visiteurs du site Internet.

4.2 Lorsque FareHarbor agit en tant que Sous-traitant de données en vertu du présent DPA à l'égard du Traitement des Données personnelles, FareHarbor s'engage à ce qui suit :

- a. Traiter les Données personnelles conformément aux instructions données dans le présent DPA afin d'exécuter le Service, à moins que le Prestataire ne donne des instructions documentées supplémentaires, par écrit, comme convenu mutuellement par les Parties ou conformément aux exigences de la loi. Dans ce dernier cas, FareHarbor informera le Prestataire de cette exigence légale avant le Traitement, à moins que la loi ne l'interdise pour des motifs importants d'intérêt public ;
- b. sur demande, mettre à la disposition du Prestataire les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer la conformité avec (i) le présent DPA, et (ii) les obligations qui découlent directement du RGPD ou des Lois sur la protection des données ; et,
- c. Traiter les Données personnelles en vue d'une anonymisation et/ou d'une agrégation irréversible des données afin de s'assurer que ces Données personnelles ne sont plus des Données personnelles si FareHarbor les utilise à des fins de recherche, d'analyse, d'amélioration et de développement.

5. Mesures techniques et organisationnelles

5.1 Le Prestataire met en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour protéger les Données personnelles contre l'accès, la divulgation, l'altération et la destruction non autorisés.

5.2 Chaque Partie prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des Données personnelles conformément aux Lois sur la protection des données, y compris les mesures suivantes :

- a. mesures visant à garantir l'enregistrement des événements ;
- b. mesures d'identification et d'autorisation des utilisateurs ;

- c. mesures de cryptage des Données personnelles ;
- d. mesures visant à garantir la capacité de rétablir la disponibilité des Données personnelles et l'accès à celles-ci en temps utile en cas d'incident physique ou technique ; et
- e. mesures visant à garantir en permanence la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des systèmes et services de Traitement.

6. Sous-traitement ultérieur

6.1 En vertu du présent document, le Prestataire donne à FareHarbor l'autorisation générale d'engager des Sous-traitants ultérieurs. La liste des Sous-traitants ultérieurs auxquels fait appel FareHarbor au moment de l'acceptation du présent DPA par le Prestataire est disponible sur la [page Internet des Sous-traitants ultérieurs de FareHarbor](#). FareHarbor informera le Prestataire de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement de Sous-traitants ultérieurs via la [page Internet des Sous-traitants ultérieurs de FareHarbor](#). Si le Prestataire refuse de faire appel à un Sous-traitant ultérieur en particulier, il conserve le droit de résiliation prévu dans les Conditions. Pour éviter toute ambiguïté, les articles 28.2 et 28.4 du RGPD s'appliquent pleinement lorsque des Sous-traitants ultérieurs ont été engagés.

6.2 FareHarbor peut collaborer avec les Partenaires du Prestataire, à la demande de ce dernier, pour faciliter diverses opérations, notamment le transfert de types spécifiques d'informations à partir du site Internet du Prestataire, ainsi que d'autres efforts de collaboration. Dans ce cas, en tant que Responsable du traitement des données, le Prestataire reste responsable de la manière dont ses Partenaires traitent les Données du Prestataire. Il incombe au Prestataire d'établir et de maintenir des conditions contractuelles avec ses Partenaires régissant cette relation. Sauf si FareHarbor reçoit des instructions contraires du Prestataire, FareHarbor poursuivra cette activité de Traitement entre FareHarbor et les Partenaires du Prestataire. En tant que Responsable du traitement des données, le Prestataire est tenu d'informer FareHarbor de toute cessation requise de transferts de données entre FareHarbor et les Partenaires du Prestataire.

7. Demandes de la Personne concernée

7.1 En tant que Responsable du traitement des données, le Prestataire est chargé de faciliter l'exercice des droits des Personnes concernées.

7.2 Si le Prestataire a besoin de l'assistance de FareHarbor pour répondre à une Demande d'une Personne concernée, il doit fournir toutes les informations nécessaires à FareHarbor et cette dernière devra l'assister raisonnablement sur demande écrite.

7.3 Le Prestataire reste seul responsable de l'évaluation correcte de la légalité et de la légitimité des demandes et des plaintes relatives au Traitement et au partage dans le contexte du Service avant d'y répondre, et de prendre les mesures appropriées pour y répondre.

8. Notification et gestion des violations de Données personnelles

8.1 En cas de Violation de Données personnelles, FareHarbor en informera le Prestataire dans les meilleurs délais dès qu'elle en aura eu connaissance. Cette notification devra contenir, dans la mesure où elle est connue, la cause présumée de la Violation de Données personnelles, les catégories de Données personnelles et de Personnes concernées, ainsi que le nombre de Personnes concernées impliquées. D'autres informations seront fournies ultérieurement, dès qu'elles seront disponibles, dans des délais raisonnables. FareHarbor coopérera avec le Prestataire pour se conformer aux obligations du Prestataire en vertu du RGPD ou des Lois sur la protection des données.

8.2 Le Prestataire décidera si la Violation de Données personnelles doit être notifiée à l'autorité de contrôle et/ou à la Personne concernée, à condition que le Prestataire, sous réserve des exigences obligatoires prévues par les Lois sur la protection des données, (i) s'efforce de consulter FareHarbor et tienne compte des exigences raisonnables de FareHarbor en ce qui concerne le calendrier, le contenu de la divulgation ou la notification et la manière de les mettre en œuvre, et le destinataire avant d'effectuer toute divulgation ou toute notification à un tiers (y compris toute autorité de contrôle et les Personnes concernées) dans le cadre d'une Violation de Données personnelles, (ii) reconnaisse et accepte que FareHarbor conserve le droit d'informer volontairement tout tiers de toute Violation de Données personnelles ; et (iii) ne mentionne pas FareHarbor sans son autorisation écrite préalable lorsqu'il notifie aux Personnes concernées ou à tout autre tiers une Violation de Données personnelles hébergées ou stockées par FareHarbor.

8.3 En cas de Violation de Données personnelles, FareHarbor prendra toutes les mesures raisonnables, dans les meilleurs délais, pour corriger la Violation de Données personnelles, en minimiser les conséquences et empêcher toute autre Violation de Données personnelles.

8.4 FareHarbor tiendra un registre des Violations de Données personnelles dans les cas où FareHarbor a agi en tant que Sous-traitant de données et des mesures prises en réponse à ces Violations. Sur demande du Prestataire, le Responsable du traitement des données aura accès au registre susmentionné.

9. Assistance en cas de demandes de renseignements sur la réglementation ou la conformité

9.1 FareHarbor aidera raisonnablement le Prestataire à (i) fournir les informations nécessaires à la réalisation d'une Analyse d'impact relative à la protection des données et d'une consultation préalable telles que décrites dans le RGPD, et (ii) traiter les demandes, les enquêtes, les requêtes ou les notifications adressées à une autorité de contrôle en rapport avec le Traitement lié au Service. Néanmoins, le Prestataire reste seul responsable de l'évaluation des demandes et des plaintes relatives au Traitement et au partage dans le cadre du Service avant d'y répondre, et de prendre les mesures appropriées pour y répondre.

9.2 Si le Prestataire a besoin d'une assistance, il doit en informer FareHarbor par écrit dans les plus brefs délais, en précisant la nature spécifique de l'assistance requise. FareHarbor s'engage à fournir une assistance dans un délai raisonnable sans causer d'interruption injustifiée de ses activités commerciales.

10. Transferts de données et clauses contractuelles types

10.1. Le Prestataire accepte que, lorsque le Traitement implique des transferts de Données personnelles au sens du chapitre 5 du RGPD, FareHarbor et ses Sous-traitants ultérieurs puissent veiller à ce que le traitement soit conforme au chapitre 5 du RGPD en utilisant l'un des mécanismes de transfert visés audit chapitre. Par exemple, en s'appuyant sur les clauses contractuelles types adoptées par la Commission conformément au RGPD ou aux Lois sur la protection des données. Sur demande, FareHarbor fournira au Prestataire des informations sur la manière dont elle se conforme au chapitre 5 du RGPD, le cas échéant.

11. Audits

11.1 Pendant l'utilisation des Services, à la demande du Prestataire, FareHarbor est tenue d'autoriser des audits du Traitement couvert par le présent DPA et d'y participer. Les coûts de cet audit sont à la charge du Prestataire (coûts propres du Prestataire et coûts de FareHarbor). Avant de procéder à un audit, le Prestataire doit d'abord demander à FareHarbor les informations raisonnablement nécessaires visant à démontrer que FareHarbor se conforme au présent DPA. L'audit n'a lieu que si le Prestataire, même après avoir reçu les informations visées au paragraphe précédent, a des doutes raisonnables quant au respect du présent DPA par FareHarbor. En cas d'audit, le Prestataire en informera FareHarbor au moins 60 jours à l'avance et cet audit se limitera au Traitement et aux systèmes dans lesquels FareHarbor Traite des Données personnelles en qualité de Sous-traitant de données. Les audits ne peuvent être effectués plus d'une fois au cours d'une période de 12 mois consécutifs, ils ne peuvent durer plus de 2 jours ouvrés et ne peuvent avoir lieu que pendant les

heures de bureau, sans que cela n'ait d'incidence sur les activités de FareHarbor.

12. Confidentialité

12.1 FareHarbor veille à ce que les employés, les sous-traitants et toute autre personne travaillant pour FareHarbor qui sont autorisés à Traiter des Données personnelles soient soumis à une obligation contractuelle de confidentialité ou à une obligation légale de confidentialité.

13. Conservation et restitution des données

13.1 Pendant les 12 mois suivant la résiliation du Service pour quelque raison que ce soit, sous réserve du présent DPA, FareHarbor restituera ou supprimera les Données personnelles à la demande du Prestataire. Après 12 mois suivant la résiliation du Service, FareHarbor n'est pas tenue de conserver les Données personnelles et a le droit de les supprimer, sans préjudice du droit du Prestataire de réactiver le Service et, dans ce contexte, de demander à FareHarbor de s'abstenir de supprimer les Données personnelles. FareHarbor n'est pas tenue de restituer ou supprimer les Données personnelles si elle est légalement tenue de les conserver, par exemple en raison d'obligations de surveillance et fiscales.

14. Responsabilité

14.1 Les limitations de responsabilité convenues dans les Conditions s'appliquent au présent DPA.

14.2 Le Prestataire n'a pas le droit de récupérer auprès de FareHarbor les amendes qui lui ont été imposées par une autorité de contrôle et ce, quel que soit le motif juridique de l'amende.

15. Durée

15.1 La durée et les modalités de résiliation convenues dans les Conditions s'appliquent au présent DPA.

16. Droit applicable et instances compétentes

16.1 Le droit applicable et les instances compétentes convenus dans les Conditions s'appliquent au présent DPA.

17. Modifications et mises à jour

17.1 Le droit applicable et les instances compétentes convenus dans les Conditions s'appliquent au présent DPA.